

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2022_01_12_14

☞..... Extension et évolution du système de vidéo protection - Demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

Date de la convocation

▪ 25 novembre 2022

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, M. SENECAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

M. MARLOT Loïc	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme NOURTIER Fabienne	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOLIE Pascal	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme DREUSLIN Estelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme NOËL Laure

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**EXTENSION ET EVOLUTION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION ET
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS
INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D)**

Il est exposé que la Commune de Wimereux envisage l'extension et l'évolution de son système de vidéoprotection sur des lieux et espaces publics faisant l'objet d'actes délictueux ainsi que sur certains carrefours stratégiques et l'ensemble des entrées/sorties de Ville. Ces faits se concentrent particulièrement sur des zones où le sentiment d'insécurité grandissant vient troubler la tranquillité des habitants.

Il s'agit des sites suivants : plusieurs entrées de Villes, carrefours stratégiques, centre-Ville et point d'actes délictueux :

- **Périmètre 01 : front de mer :**
 - o évolution technologique de 8 caméras voies publiques avec optimisation de l'éclairage
 - o ajout de 4 nouvelles caméras voies publiques

- **Périmètre 02 : Centre-ville**
 - o évolution technologique de 3 caméras voie publiques
 - o ajout de 3 nouvelles caméras voies publiques

- **Périmètre 03 : Zone activité commerciale et complexes sportif :**
 - o optimisation des éclairages des caméras existantes

Ceci tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Le système comprendrait **18** caméras, un réseau de transmission fibre et hertzien, l'enregistrement et le visionnage à postériori des images.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **132 265 € H.T. (cent trente-deux mille deux cent soixante-cinq euros Hors Taxes)**

Par ailleurs, la Commune souhaite se faire aider par un Bureau d'études extérieur tout au long de sa démarche par le biais de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût prévisionnel de ces conseils et études s'élève à **11 950 € H.T. (onze mille neuf cent cinquante euros Hors Taxes)**

La Commune peut prétendre à une aide au taux maximal actuel de 50% pour l'investissement et pour les conseils et études, attribuée sous forme de subvention au titre du F.I.P.D conformément au cadre légal prévu par les lois de 1995 et 2009.

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »
(M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)**

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le principe de l'installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique de la Commune, composé de 18 caméras, d'un réseau de transmission hertzien, d'un enregistrement et d'un visionnage des images à postériori.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par le F.I.P.D., pour un financement partiel de cet investissement et bureau d'études au taux maximal.

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter ladite subvention accordée par l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette installation.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#